

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 27 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 27 novembre, à 20 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Astrid LAMOTTE, Maire.

Présents : Mme Astrid LAMOTTE, M. Sébastien PONTY, Mme Réjane SEREY, M. Jean-Marc LUCE, M. Jean-Claude LECOMTE, Mme Dominique HERVIEU, Mme Nelly BABOIS, M. Germain BUQUET, Mme Véronique BELVAL, M. José SARAIVA, M. Raymond GABRIEL, Mme Lucie GUICHARD, M. Sven ULRIKSON, M. Joël THOMAS, Mme Martine ANQUETIL et M. Dominique POUETTE.

Absentes excusées :

- Mme Christèle MILLION qui a donné pouvoir à Madame LAMOTTE
- Mme Caroline CASTEL
- Madame Juliane GUÉLODÉ

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

A l'unanimité, Madame SEREY est désignée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 2 OCTOBRE 2023**

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**VENTE DU CAMION NISSAN**

Madame LAMOTTE rappelle que lors de la réunion du 30 mai 2023, il avait été décidé de retenir la meilleure offre. Quand la personne retenue a pris connaissance du contrôle technique, elle a fait part qu'elle n'était plus intéressée.

De ce fait, il convient de prendre la deuxième offre. Celle-ci d'un montant de 1 100€ avait été déposée par le garage OSSART AUTOMOBILES. Conscient des réparations, Monsieur OSSART est toujours intéressé.

Après délibération, le conseil municipal décide de vendre le camion NISSAN au garage OSSART AUTOMOBILES pour la somme de 1 100€.

Madame LAMOTTE est chargée d'effectuer toutes les écritures comptables liées à cette cession.

**BAUX COMMUNAUX : PROPOSITION ET VALIDATION DES ATTRIBUTIONS**

Les lots 15, 16, 17 et 18 de terres communales aux Caillettes ont été remis. Une annonce pour la location a été mise dans le flash infos de novembre. La commission des baux communaux s'est réunie le 21 novembre pour étudier les cinq candidatures reçues. Madame LAMOTTE lit les cinq courriers et explique que la commission a proposé 4 hypothèses pour le choix des candidats et que celle qui aura le plus de voix sera retenue.

Monsieur BUQUET n'a pas pris part au débat ni au vote.

Après délibération, le conseil municipal à la majorité (9 voix pour), retient les candidatures suivantes :

- Lot 15 AE34 de 94a 27 ca : Monsieur QUIBEUF Christophe
- Lot 16 AE37 de 1ha 00a 69 ca : Madame BERNEVAL Adélaïde
- Lot 17 AE38 de 1ha 01a 01 ca : Monsieur SERVAIS-PICORD Léo
- Lot 18 AE39 de 98a 58ca : Monsieur BUQUET David

Ces quatre locations prendront effet au 1<sup>er</sup> décembre 2023 par le biais d'un bail rural de petites parcelles au prix de 198€ l'hectare, parts de charges foncières incluses (délibération du 12/12/2022). Les loyers seront encaissés au chapitre 70 du budget.

### **CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT D'UN TERRAIN COMMUNAL À L'ASSOCIATION DIRT 76**

Monsieur PONTY fait savoir que l'association DIRT76 a été déclarée à la Préfecture le 18 octobre 2023. Son siège social est situé chez son président au 57 route de la Corderie. Cette association a pour objet de mener des actions positives pour la vie communale, à savoir des activités sportives et intergénérationnelles. Elle favorisera le lien social.

Pour soutenir cette nouvelle association, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre à la disposition de l'association à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023, à titre gratuit, un terrain situé route de la Corderie d'une surface totale de 2 900m<sup>2</sup> et référencé B781.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame la maire à signer la convention.

### **TRAVAUX**

#### **REPLACEMENT D'UNE PARTIE DES GOUTTIÈRES DE L'ÉCOLE MATERNELLE**

Monsieur BUQUET explique qu'il convient de changer une partie des gouttières car lors de la construction, elles ont été sous-dimensionnées.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal retient le devis de l'entreprise de Monsieur PARQUET Christophe du TRAIT.

La dépense qui s'élève à 1 841.00€ HT - 2 209.20€ TTC sera imputée au chapitre 21 du budget de 2024.

#### **REPLACEMENT DES MENUISERIES EXTÉRIEURES DU VESTIAIRE DU STADE**

Monsieur LUCE fait savoir que nos agents travaillent actuellement sur la rénovation du vestiaire du stade. Il est nécessaire de remplacer les 8 fenêtres vétustes par des fenêtres en PVC à double vitrage. Nos agents se chargeront de la pose.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal retient le devis de l'entreprise BIGMAT CARIOU du TRAIT.

La dépense qui s'élève à 2 442.78€ HT - 2 931.34€ TTC sera imputée au chapitre 21 du budget de 2024.

## DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA CLASSE DE DÉCOUVERTE DE 2024 ORGANISÉE PAR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE – VERSEMENT D'UN ACOMPTE

Madame SERY expose la demande de subvention émanant de l'école élémentaire. Les 43 élèves des classes de CM1 et CM2, partiront en Auvergne à la découverte du volcanisme du 27 au 31 mai 2024. Elle détaille le devis qui s'élève à 20 500.60€.

Ce projet sera financé par une subvention du département, la coopérative scolaire, les actions organisées par les parents d'élèves, la subvention communale et une participation des familles.

Pour rappel, ce même voyage avait été organisé en 2022 et la commune avait alloué une subvention exceptionnelle de 185€ par enfant qui était parti.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (1 voix contre : M. LUCE), décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 190€ par élève qui partira en voyage. Madame GUICHARD n'a pas pris part au vote.

Cette dépense sera prévue au chapitre 65 du budget de 2024 . Pour bloquer la réservation, un acompte de 120€ par élève inscrit au voyage sera versé à la coopérative scolaire en janvier 2024.

## TARIFS DES LOCATIONS ET PRESTATIONS COMMUNALES À COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité, 13 « pour » et 4 « contre » (Mesdames BELVAL et ANQUETIL, Messieurs THOMAS et POUETTE), décide de revaloriser de 2% tous les tarifs des locations et prestations communales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les sommes seront arrondies.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 les tarifs seront les suivants :

LOCATION A LA SALLE POLYVALENTE (chapitre 75 du budget)	DEMANDEUR HORS COMMUNE	DEMANDEUR COMMUNE	ASSOCIATION LOCALE
1 <sup>ère</sup> journée	398.00€	246.00€	125.50€
2 <sup>ème</sup> journée	295.00€	198.00€	-
½ journée	201.00€	147.00€	75.50€
Le vendredi soir	52.00€	52.00€	-

VAISSELLE ET LAVE-VAISSELLE (chapitre 70 du budget)	DEMANDEUR HORS COMMUNE	DEMANDEUR COMMUNE
Couverts	1.92€	1.41€
Verre vin d'honneur	0.46€	0.46€
Lave-vaisselle	54.10€	54.10€

<b>REMBOURSEMENT DE LA VAISSELLE CASSÉE : (au chapitre 70 du budget)</b>			
Plat creux	10.30€	Assiette plate filet rouge	2.20€
Plat à tarte	10.30€	Assiette à dessert filet rouge	2.20€
Pelle à tarte	5.00€	Assiette creuse filet rouge	2.20€
Plat à poisson	20.30€	Verre à apéritif Islande	1.77€
Saladier	10.30€	Verre à eau	1.77€
Verseuse à café	10.30€	Verre à vin	1.77€
Tasse à café	2.20€	Verre à vin blanc	1.77€
Sous-tasse	2.20€	Verre à digestif	1.77€
Saucière	10.30€	Coupe à champagne	1.77€
Moutardier	4.10€	Flûte à champagne	1.77€
Spatule	0.56€	Bac gris	20.58€
Cendrier	1.77€	Salière/poivrière	2.20€
Corbeille à pain	3.86€	Bol à consommer	2.20€
Couteau de table	3.86€	Carafe	1.86€
Cuillère de table	1.05€	Tire-bouchon	6.57€
Fourchette	1.05€	Ouvre-boîte	2.17€
Cuillère à café	0.75€	Pince à sorbet	15.57€
Fourchette à poisson	1.67€	Vase	6.57€
Couteau à poisson	1.67€	Louche D.16	25.35€
Plateau	17.20€	Ecumoire D.16	12.60€
Coupelle	1.24€	Pince de service	7.60€
		Couverts à salade	3.33€

<b>CONCESSIONS AU CIMETIÈRE (au 70)</b>	<b>30 ans</b>	<b>50 ans</b>
Concession en terre	253.00€	408.00€
Concession caverne en terre	126.50€	204.00€
Concession columbarium et caverne	704.00€	1 197.00€

**Au chapitre 70 du budget :**

**LOCATIONS VERBALES (pour l'année) :**

M. HERICHER : 591.10€ - M. MORISSE : 13.10€ - M. DAMOIS : 736.90€

**LOCAL AU CENTRE SOICO-CULTUREL (loyer mensuel)**

**Mme MONTEL** au 1<sup>er</sup> JANVIER 2024 : 260.10€ - **Mme BERTIN** au 1<sup>er</sup> AVRIL 2024 : 265.30€

**LOCATION DES JARDINS : 26.50€ l'unité**

**VENTES D'HERBE (pour l'année) : à la Corderie 66.35€**

**LOYERS ANNUELS DES TERRES COMMUNALES :**

- **Convention d'occupation précaire : 171.70€ par hectare**
- **Bail rural de petites parcelles : 202.00€ par hectare, parts de charges foncières incluses.**

## PRÉSENTATION PAR MADAME BABOIS DU RAPPORT ANNUEL DE L'EXERCICE 2022 DE LA SEMVIT

Madame BABOIS commente le rapport annuel de l'exercice 2022 de la SEMVIT et ajoute qu'elle l'a transmis le 18 novembre à tous les conseillers municipaux.

## PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA MÉTROPOLÉ ROUEN NORMANDIE SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS POUR L'EXERCICE 2022

Les élus ont reçu le 17 novembre 2023 le lien pour télécharger et consulter le rapport.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame LAMOTTE fait savoir :

- Que la salle de réunion de la mairie va bénéficier de travaux de peinture fin décembre ;
- Que des arbres vont être plantés sur la place de l'église ;
- Que la cérémonie des vœux est prévue le samedi 6 janvier. Elle explique l'après-cérémonie.

Madame HERVIEU expose le projet de partenariat avec la Ligue contre le Cancer pour l'aménagement de deux espaces sans tabac sur la commune.

Madame BABOIS fait part que la commune a obtenu du Département le prix d'excellence « fleurissons la Seine-Maritime ».

Suite aux questionnements des élus, Madame LAMOTTE va interroger la Métropole sur la collecte des déchets recyclables et le compostage des biodéchets.

Monsieur THOMAS précise que la purge du réseau d'eau est toujours active. Il est très inquiet, d'une part pour le gaspillage et d'autre part pour les prochains risques de verglas. Madame LAMOTTE précise que ces purges sont liées à la préservation de la qualité de l'eau potable et que des travaux de changement des canalisations seront programmés.

Madame ANQUETIL évoque les problèmes d'éclairage public de la route du Trait. Monsieur LUCE répond que la Métropole recense cette semaine tous les dysfonctionnements pour ensuite programmer une intervention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.